



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat Général
Direction des
Ressources Humaines

Dossier suivi par :
Caroline BOITIEUX
Conseillère Mobilité
Carrière

☎ 03 22 82 39 43

✉ conseil.mobilite.carriere
@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du
public :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires d'accueil
téléphonique :
8h00 à 16h30

Amiens, le 4 décembre 2017

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Monsieur le président de l'université de Picardie Jules Verne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Compiègne
Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Monsieur le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Monsieur le directeur du CANOPÉ
Mesdames et Messieurs les directeurs de la DRJSCS et des DDCS
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division et de service

Objet : Détachement dans un corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation Rentrée scolaire 2018

**P.J. : - Note de Service ministérielle n°2017-174 du 29/11/2017
- Annexe 2 : Fiche de candidature au détachement**

Consécutivement à l'édition de la note de service ci-dessus référencée, je suis désormais en mesure de vous informer du calendrier des opérations de détachement dans un corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation, à effet de la rentrée scolaire 2018.

Les personnels souhaitant candidater à un détachement dans un corps enseignant du premier ou du second degré, dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) ou dans celui des psychologues de l'éducation nationale doivent compléter la page 1/3 de l'annexe 2, dite « Fiche de candidature au détachement ».

Celle-ci, accompagnée des pièces jointes demandées, puis revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique et de l'IA-DASEN du département, en page 2/3, doit ensuite être adressée à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du rectorat, à l'attention de la Conseillère Mobilité Carrière (CMC), avant le 02/02/18. La recevabilité des candidatures sera alors vérifiée.

Sous réserve que les avis de la page 2/3 de l'annexe 2 soient favorables, les candidats seront reçus en entretien par les corps d'inspection concernés, au cours du mois de février 2018. Dans le cadre d'une candidature au détachement dans le corps des professeurs des écoles, le candidat devra être reçu par l'IEN adjoint à l'IA-DASEN ou un IEN, qui complétera et retournera la page 3/3 à l'attention de la CMC, au plus tard le 09/03/2018.

Il reviendra à l'académie d'adresser à la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale les candidatures ayant recueilli uniquement des avis favorables, avant le 16/03/2018.

Au cours des mois d'avril et mai 2018, les commissions administratives paritaires nationales des corps d'accueil se réuniront et adresseront leurs avis à la DRH du rectorat. La CMC se chargera alors d'adresser les notifications des décisions aux candidats.

Début juillet 2018, les services gestionnaires de personnels recueilleront les vœux géographique d'affectation des candidats détachés puis, en août 2018, les personnels seront affectés, dans le cadre d'un détachement.

J'appelle à votre attention sur la nécessité de veiller au calendrier de cette opération au service des parcours professionnels et vous en remercie à l'avance.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Jean-Jacques VIAL